



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20180201-DEL2018-014-DE
Date de télétransmission : 12/02/2018
Date de réception préfecture : 12/02/2018

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2018

Date d'envoi de la convocation : 26 Janvier 2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 193
Nombre de votants : 210

Secrétaire de séance : Hervé FONTAINE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 1^{er} Février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe (jusqu'à 20h49), LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (à partir de 19h50), CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie suppléant de DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, (jusqu'à 20h10), GODEFROY Annick (à partir de 18h50), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEU Patrice, GOSSÉLIN Albert, GOSSÉLIN Bernard, GOSSÉLIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h00), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 19h30), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 19h), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 19h15), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (jusqu'à 21h00), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h51), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, DELESTRE Richard à VARENNE Valérie, GUYON Sophie à MARGUERITTE David, MOUCHEL Evelyne à GOSWILLER Carole, HOULLEGATTE Jean-Michel à Benoit ARRIVE, HUET Fabrice à Hervé FEUILLY, JOZEAU-MARIGNE Muriel à LAGARDE Jean, LAMORT Philippe à DESTRES Henri, LEFRANC Bertrand à BAUDIN Philippe, LETERRIER Richard à MATELOT Jean-Louis, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, TAVARD Agnès à CATHERINE Arnaud, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, Christian CATHERINE à Guylaine GODIN (jusqu'à son arrivée à 19h50), Dominique HEBERT à Jean-Marie LINCHENEAU (jusqu'à son arrivée à 19h10), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (à partir de 19h30), LEFEVRE Hubert à TRAVERT Hélène (à partir de 19h), LEQUILBEC Frédéric à HOUIVET Benoit (à partir de 19h15), LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 21h00), GODEFROY Annick à SEBIRE Nelly (jusqu'à 18h50), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h51).

Excusés :

BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, JEANNE Dominique, LECOUCVEY Jean-Paul, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry, THEVENY Marianne.

Délibération n° 2018-014

OBJET : EAU - Syndicat Départemental de l'EAU de la Manche (S.D.E.A.U.50) - Désignation des délégués

Exposé

Le Syndicat Départemental de l'EAU de la Manche (SDEAU50) est un établissement public régi par les articles L 5711 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts modifiés, depuis le 12 septembre 2012.

Il a pour objet de réaliser de l'assistance technique aux petites structures dans le domaine de l'eau potable et de développer une vision globale de la problématique de la ressource en eau au niveau départemental.

Le SDEAU50 est un syndicat mixte associant des EPCI à fiscalité propre, des EPCI sans fiscalité propre, des Syndicats Mixtes fermés et des communes. Les collectivités membres sont réparties en cinq zones : Sud Manche, Sienne, Centre Sud, Centre Nord, Nord Cotentin. La Communauté d'Agglomération Le Cotentin est concernée par la zone Centre Nord (pour partie) et Nord Cotentin (en totalité)

Le syndicat mixte est organisé en fonction de ses compétences :

- **Les Compétences Obligatoires** (veille technique et juridique, gestion durable de la ressource,...) s'exercent à l'échelon Départemental avec pour organe délibérant le Comité Syndical,
- **La Compétence à la Carte** « Production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine » s'exerce selon les modalités suivantes :
 - l'échelon local correspond à l'échelon opérationnel, appelé « Conseil Local de l'Eau Potable » (CLEP)
 - L'échelon départemental correspond à l'échelon décisionnel (comité syndical)

Le Comité Syndical du SDEAU

Le comité syndical du SDEAU 50 est composé de représentants des collectivités, à raison de :

- 55 délégués titulaires et 54 délégués suppléants pour la compétence obligatoire
- 35 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour la compétence à la carte

Au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la prise de compétence Eau par la Communauté d'Agglomération, des collectivités membres du SDEAU50 vont être dissoutes. Il s'agit des Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau potable (SIAEP) de Montebourg (zone Centre Nord), St Sauveur Le Vicomte, Bricquebec, St Pierre-Eglise et Val de Saire (zone Nord Cotentin). En parallèle, les communes de La Hague et Barneville-Carteret, également membres du SDEAU50, n'exerceront plus la compétence.

La compétence à la carte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a été retenue en 2016 par les collectivités suivantes : Commune de Barneville-Carteret, SMPEP de la Côte des Isles, SIAEP de PortBail, SIAP de la Scye. De fait, le SMPEP et les SIAEP ont été dissous par arrêté préfectoral au profit d'une unique CLEP mise en place par le SDEAU50 : la CLEP de la « Cote des Isles ».

Dans l'attente d'un éventuel retrait du SDEAU50, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin se substitue aux anciens membres et doit désigner à ce titre des délégués au sein du Comité Syndical du SDEAU50.

Compétence obligatoire

7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants

CLEP « Cote des Isles »

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire de la CLEP « Côte des Isles » se trouvera ainsi à cheval sur les territoires de la CAC et de la commune de La Haye (communes déléguées de Baudreville et St Rémy des Landes ex membres du SIAEP de Portbail).

Concernant le territoire de la CAC, les dispositions de l'article L5711-3 du CGCT s'appliquent : "Lorsque, en application des articles L. 5214-21, L. 5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution."

Compte tenu des règles établies par cet article la CAC doit désigner 18 délégués titulaires et 17 délégués suppléants pour siéger au sein de cette CLEP.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 12-58 CL du 19 septembre 2012 modifié portant création du Syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 16-140-VL du 23 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) (annexes fixant la liste et les périmètres des conseils locaux de l'eau potable (CLEP)),

Vu l'article L 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le transfert de compétences des communes à une communauté d'Agglomération vaut retrait du syndicat des communes membres de la Communauté pour les compétences obligatoires et optionnelles,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin relatif à la prise de compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 199 – Contre : 2 – Abstentions : 9) :

- **Désigne**, pour toute la durée de leur mandat, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants représentants de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour siéger au comité syndical du SDEAU50 dans le cadre de la compétence obligatoire :
 - o Pour le compte de la Communauté d'Agglomération :
 - Monsieur Philippe LAMORT en qualité de délégué titulaire,
 - o Pour le Pôle de Proximité de St Pierre-Eglise :
 - Monsieur Michel LEMARECHAL en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Francis LEDANOIS en qualité de délégué suppléant,
 - o Pour le Pôle de Proximité du Val de Saire :
 - Monsieur Gérard PARENT en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Jacques LECOQ en qualité de délégué suppléant,
 - o Pour le Pôle de Proximité de La Hague :
 - Monsieur Jacques HAMELIN en qualité de délégué titulaire
 - Messieurs Albert GOSSELIN et Patrick JOURDAIN en qualité de délégués suppléants,
 - o Pour le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin :
 - Messieurs Hubert LEFEVRE en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Joël DIESNY en qualité de délégué suppléant,
 - o Pour le Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve :
 - Monsieur Dominique JEANNE en qualité de délégué titulaire
 - Monsieur Jacques REGNAULT en qualité de délégué suppléant
 - o Pour le Pôle de Proximité de Montebourg :
 - Monsieur Jacques ONFROY en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Jean-Claude LEGOUPIL en qualité de délégué suppléant,
- **Désigne**, pour toute la durée de leur mandat, les représentants de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour siéger au comité syndical du SDEAU50 dans le cadre de la CLEP Cote des Isles :

Communes	18 Titulaires		17 Suppléants	
		LAMORT Philippe		
		HAMELIN Jacques		
BARNEVILLE-CARTERET	2	DUPONT Claude	1	PINABEL Stéphane
		LEGOUET David		
BAUBIGNY	1	FEUILLY Emile	1	MABIRE René
DENNEVILLE	1	LANGLOIS Alain	1	HAIZE Marie-Josèphe
FIERVILLE LES MINES	1	BLESTEL Gérard	1	LEVAST Jean-Claude
LA HAYE D'ECTOT	1	MOTUS Rémi	1	CASTEL Daniel

LE MESNIL	1	VASSELIN Jean-Paul	1	MELLET Daniel
LES MOITIERS D'ALLONNE	1	MABIRE Jean-Claude	1	PASSILLY Michel
PORTBAIL	1	DE SMET René	1	CHOLLOT Guy
ST GEORGES DE LA RIVIERE	1	HELAOUEY Georges	1	LEONARD Michel
ST JEAN DE LA RIVIERE	1	LEGRIFFON Pierre	1	TARDIF Virginie
ST LO D'OURVILLE	1	DODEMAN Pierre	1	TI PHAIGNE Cécile
ST MAURICE EN COTENTIN	1	MELLET Christophe	1	GIARD Christian
ST PIERRE D'ARTHEGLISE	1	DUBOST Michel	1	VIVIER Sylvain
SENOVILLE	1	MARVIS Louis	1	BATAILLE Pierre
SORTOSVILLE EN BEAUMONT	1	MARGUERIE Jacques	1	TARDIF Thierry

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 12/02/2018
et publication ou notification
du : 09/02/2018



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN